

PROGRAMME DE FORMATION HYDRONOMIE – AUGMENTER LA RÉSILIENCE HYDRIQUE DE SON AGROSYSTÈME



DATES

Lundi 4 et mardi 5 décembre 2023



LIEU

A définir

Formatrice : Marlène Vissac, paysanne et experte des techniques hydronomie et de Keyline design©

Prérequis : aucun

Objectifs de la formation

- Maîtriser la gestion de l'eau de ruissellement dans son agrosystème
- Être capable de mettre en place un suivi complet des stratégies d'optimisation de la gestion de l'eau et évaluer les impacts obtenus (rendement, fertilité, hydratation, biodiversité)

Contenu

- Acquérir les fondamentaux sur le sol, l'eau et l'agriculture de régénération : cycles hydriques, paramètres de sol, hydrogéologie...
- Définir les principes d'optimisation des sols et de l'eau à la ferme grâce aux arbres : eau bleue à eau verte, rôle des mycorhizes, ouvrages hydraulique favorisant l'infiltration et la répartition de l'eau
- Identifier les techniques de conception en Keyline© Design : intérêt, tracé, ouvrages hydrauliques
- Définir les stratégies adaptées au terrain : lecture de paysage, observation de la circulation de ruissellement, définition des points hydraugraphiques stratégiques, manipulation d'outils de relevé topographique...

Moyens pédagogiques

Vidéos, fiches techniques, infographie, mise en pratique sur le terrain, échanges et partage d'expérience

Un temps en fin de formation sera réservé à l'évaluation de la satisfaction des stagiaires et aux compétences acquises.

*J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation, exposées en page 2.



Durée de la formation : 2 jours (14h)

Tarif

Frais pédagogiques **434€** :

- Agriculteur-trice cotisant VIVEA : **prise en charge totale** dans la limite de l'enveloppe disponible
- Formation éligible aux fonds OCAPIAT et autres OPCO
- Autres situations : nous contacter

Adhésion

Adhésion obligatoire à l'association Chemin Cueillant (**10€**)

Plus de renseignements et inscription

Laura Lecomte (responsable de stage)

07 66 46 42 80

contact@chemincueillant.org

Formation organisée par l'association Chemin Cueillant et portée par la maison paysanne de l'Aude.

N° d'organisme de formation : 76110169011

Taux de satisfaction : 96,5% (taux général de 2022)

Modalité d'accès

En situation de handicap ? N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.

Les conditions générales des formations

Public

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation.
Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.
Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.
- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Maison Paysanne de l'Aude) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible.
- Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

Aspects pratiques

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués aux participants avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connus au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

Coût des formations

- La majorité des formations sont financées par VIVEA (à hauteur de 3000 € par an et par personne) ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Chèque de caution

- Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

Annulation

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

Réclamation

- Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à la Maison Paysanne de l'Aude dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.